XVe CONGRÈS FORESTIER MONDIAL
Construire un avenir vert, sain et résilient avec les forêts
du 2 au 6 mai 2022 | Coex, Séoul, République de Corée

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

CIFOR

cirad

WCS

©WCS/Elodie Van Lierde

# PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE
## SWM PROGRAMME

# APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS DES COMMUNAUTÉS POUR UNE GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE

Bottaro Mauro[1], Gruca Marta[1], Côté-Andreetti Cindy[1], Van vliet Nathalie[2], Bertalan Margit[3], Le Bel Sébastien[4]

## Portée et objectifs

Le Programme de gestion durable de la faune sauvage (SWM Programme) place les droits des communautés au cœur de la gestion de la faune sauvage. Il vise à instaurer un équilibre optimal entre les besoins en matière de conservation et l'utilisation de la faune sauvage pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Afin d'y parvenir, le SWM Programme a élaboré une approche basée sur les droits des communautés, conçue pour être adaptée et mise en œuvre sur les sites du programme. Cette approche vise à garantir que les communautés locales et autochtones:

- participent et soient incluses de façon équitable dans toutes les activités du projet;
- soient habilitées dans leur utilisation légale et leur gestion durable des ressources naturelles;
- puissent renforcer leurs capacités de gestion de la faune sauvage et en tirer profit.

Le SWM Programme œuvre dans 15 pays, notamment au Botswana, en Égypte, au Gabon, au Guyana, à Madagascar, au Mali, en Namibie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en République démocratique du Congo, en République du Congo, au Sénégal, au Soudan, au Tchad, en Zambie et au Zimbabwe.

## Approche innovante

Le SWM Programme a élaboré un ensemble de garanties sociales afin de s'assurer que l'approche basée sur les droits des communautés soit respectée.

Les garanties sociales sont une nouveauté dans le domaine de la conservation et n'ont que rarement été appliquées à des projets de conservation de grande ampleur. Le SWM Programme est à l'un des premiers à utiliser cette méthode de travail novatrice axée sur les communautés, et à encourager l'application concrète des garanties sociales dans des initiatives similaires de gestion et de conservation de la faune sauvage. Le SWM Programme a élaboré cinq outils distincts de garanties sociales:

1. **Analyse des droits communautaires.** Chaque site du SWM Programme développe une analyse des droits communautaires, basée sur les informations concernant les droits humains qui sont disponibles au niveau national et au niveau du site, et donc adaptée au contexte local, aux modèles de gestion durable de la faune sauvage et aux plans de travail des sites.
2. **Consentement libre, informé et préalable (CLIP).** Le protocole de CLIP fournit aux équipes du SWM Programme une approche pratique et étape par étape, afin de favoriser la participation, l'engagement et la prise de décisions inclusifs des communautés locales et des populations autochtones dans toute activité du SWM Programme susceptible de les affecter.
3. **Mécanisme de règlement des griefs.** Le mécanisme de règlement des griefs est un élément essentiel de l'engagement efficace des parties prenantes. Il garantit un canal de communication culturellement approprié et accessible grâce auquel les préoccupations des parties prenantes sont examinées et réglées de manière efficace, rapide et transparente.
4. **Prise en compte du genre.** La promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes fait en sorte que les différents rôles, besoins et priorités des femmes et des hommes, et leurs différents potentiels, capacités et contributions soient pris en compte. Cela s'applique à tous les stades de la planification, de la mise en œuvre au suivi, jusqu'à l'évaluation des activités du programme.
5. **Bonnes pratiques en matière d'éthique de la recherche.** Les équipes de terrain chargées des enquêtes sont formées à l'éthique de la recherche, au respect des droits des interviewés et à la sécurité personnelle, en particulier sur les sujets sensibles.

En **République du Congo, quatre accords de CLIP** ont été élaborés et signés avec quatre communautés différentes. En juin 2021, le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones de la République du Congo a officiellement validé le processus de CLIP du SWM Programme. C'est le premier processus de CLIP à être validé avec succès dans le pays.

Au **Guyana, 42 communautés du Rupununi (Région 9) sur 57** ont, à ce jour, signé un accord de CLIP avec le SWM Programme; c'est-à-dire que **74 pour cent des communautés** de la région profitent directement ou indirectement de l'initiative.

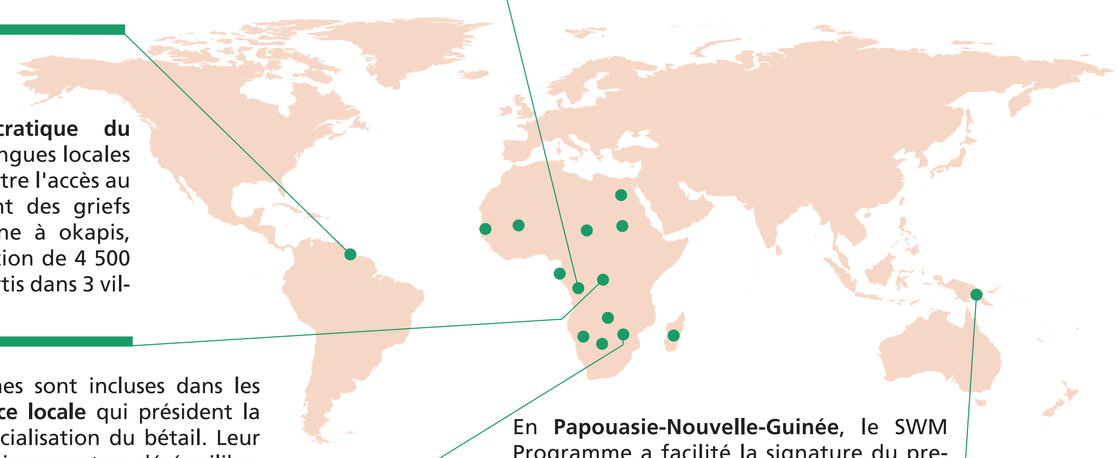

En **République démocratique du Congo**, une hotline en langues locales a été établie afin d'accroître l'accès au mécanisme de règlement des griefs dans la Réserve de faune à okapis, comprenant une population de 4 500 femmes et hommes répartis dans 3 villages.

Au **Zimbabwe**, les femmes sont incluses dans les structures de **gouvernance locale** qui président la production et la commercialisation du bétail. Leur inclusion n'élimine pas uniquement un déséquilibre traditionnel mais **permet aux femmes** d'assurer directement l'approvisionnement alimentaire de leurs familles.

En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, le SWM Programme a facilité la signature du premier **acte de conservation** dans le corridor forestier de Bismarck, ce qui en fait la plus grande zone **communautaire préservée** de la région. L'accord a été signé par **huit clans**, représentant **892 personnes** à qui appartiennent traditionnellement 3 500 hectares de forêt pluviale de montagne.

## Outils et méthodes

## Enseignements tirés

### Les résultats positifs dépendent de processus itératifs

L'utilisation d'outils de garanties sociales est essentielle dans les programmes de conservation et de développement. Ces outils, toutefois, ne sont pas universels: ils doivent être constamment adaptés au contexte local et aux retours d'expériences. Obtenir des résultats qui soient positifs pour tous ne dépend donc pas des outils mais de la qualité des **processus itératifs.**

### L'élément clé, c'est la gestion participative

Dans tous les sites du SWM Programme, les équipe de terrain interagissent avec les communautés tous les jours, toutes les semaines ou tous les mois. Cela leur permet d'être à l'écoute et de comprendre les communautés, d'incorporer de nouvelles idées, et **d'adapter les activités du projet** en fonction des besoins et des priorités des communautés. La mise en œuvre des garanties sociales du SWM Programme demande du temps pour sensibiliser, discuter, élaborer et parvenir à un accord.

### Le co-apprentissage, c'est l'autonomisation

En mettant en œuvre les garanties sociales, les membres d'une communauté et les membres d'une équipe de projet apprennent les uns des autres: les membres du projet apprennent à respecter et à renforcer les **droits des communautés**, tandis que les membres de la communauté sont **habilités** à faire valoir leurs droits.

[1] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), [2] Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), [3] Wildlife Conservation Society (WCS), [4] Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad)

Avec le soutien de

Financé par l'Union européenne

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

AFD AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

EN SAVOIR PLUS

SWM-programme@fao.org
www.swm-programme.info

©FAO, 2022
CB7248FR/1/04.22